

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 807^e
SÉANCE**

Mercredi 17 octobre 1962,
à 10 h 40



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]	
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général [suite]	
Développement économique des pays sous-développés [suite]:	
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;	
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;	
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;	
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;	
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;	
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales	
Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce [suite]	
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base [suite]	
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à 1179, E/SR.1181) [suite]	
Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]	
Discussion générale [suite]	77

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI
(Pologne).

POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84
DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] [suite]

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674) [suite]

Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (A/5195);
- b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);
- c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);
- d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);
- e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);
- f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/L.645, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]

Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à 1179, E/SR.1181) [suite]

Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. VELARDE DORADO (Bolivie) reconnaît que l'œuvre des Nations Unies fait peu à peu ressortir quels sont les facteurs adverses, d'ordre essentiellement subjectif, qui tendent à obscurcir les causes réelles du sous-développement et empêchent de trouver des remèdes multilatéraux au retard et à la dépendance économiques de la majorité des peuples. Il importe de traduire dans les faits les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, non seulement pour supprimer les injustices croissantes, mais surtout pour éviter les graves répercussions dont pourraient bientôt souffrir elles-mêmes les nations qui se développent à un rythme accéléré loin des pays jusqu'ici considérés comme fournisseurs de matières premières. Comment en effet pourrait-on parler de solidarité internationale ou de paix mondiale tant que la division du travail sépare comme à l'heure actuelle ceux qui, pour manger mal, doivent extraire des matières premières avec des outils toujours plus chers et ceux qui travaillent ces matières premières à des conditions

de plus en plus avantageuses. Il n'est pas non plus possible d'admettre indéfiniment que la science et la technique ne servent dans la pratique qu'à priver de devises les pays économiquement peu avancés en favorisant la découverte de produits remplaçant les matières premières naturelles. L'ONU a eu assurément le mérite de dissiper un certain nombre de conceptions erronées, notamment en ce qui concerne l'aide pour le développement. Comme l'a fait justement observer le représentant de l'Indonésie, l'aide n'apparaît plus comme un acte de charité, mais bien comme un investissement commercial rentable pour les pays développés, susceptible d'augmenter leur prospérité. Le commerce extérieur n'est plus considéré non plus comme une arme tactique de la guerre froide, mais comme un moyen de développement.

2. Le peuple bolivien a lutté pendant 15 ans pour son indépendance politique au début du XIX^{ème} siècle. Il a maintenant entrepris de s'attaquer à son sous-développement, parce qu'il a compris que son économie mal structurée avait été mise au service de grands monopoles étrangers qui ont amassé des fortunes colossales en transformant la Bolivie en simple campement minier et en lui imposant un régime féodal ainsi que l'exploitation antiéconomique de son sol. La Bolivie, qui avait besoin de capitaux pour créer sa propre industrie, était ainsi — suprême paradoxe — devenue un grand exportateur de capitaux. C'est parce qu'elle a été continuellement dépouillée de ses richesses que la Bolivie réclame aujourd'hui une compensation sous la forme d'une aide extérieure. Certes, elle n'ignore pas que sa libération ne sera possible qu'au prix des sacrifices et du travail de son propre peuple, mais, même en mobilisant toutes ses ressources, elle n'obtiendra pas de résultats tangibles tant que ses produits se heurteront aux restrictions imposées par les grandes nations et tant que se poursuivra l'évolution défavorable des termes de l'échange des pays exportateurs de matières premières. D'autre part, la Bolivie est particulièrement vulnérable parce qu'elle est à la merci de ceux qui déterminent les cours de l'étain sur le marché mondial. Si ce marché n'est pas stable ou si les prix ne justifient pas les investissements, toutes les mesures qu'elle peut prendre sur le plan intérieur risquent de se révéler par la suite insuffisantes ou même inutiles. Seuls des termes de l'échange équitables permettront une expansion économique. En affirmant cela, le représentant de la Bolivie ne veut pas soutenir que le commerce suffit et que l'aide est inutile; élargissant encore la thèse du représentant de l'Italie, il affirme au contraire la nécessité à la fois de l'assistance et du commerce, qui n'est qu'une autre forme d'aide.

3. Il faut espérer que tous ces graves problèmes pourront être résolus par la prochaine conférence internationale du commerce. L'organisation des travaux proposée par le représentant de la Tunisie, (802^{ème} séance) semble satisfaisante. Il serait bon en effet qu'il y ait trois comités, dont le premier s'occuperait des questions économiques générales, le deuxième étudierait les mécanismes internationaux de compensation financière et de stabilisation des cours des produits de base, en s'attachant plus spécialement à la conclusion d'accords commerciaux internationaux et à l'établissement d'un fonds d'assurance pour le développement, et le troisième traiterait des effets des groupements économiques sur le commerce des pays tiers.

4. Parmi les mesures proposées par les institutions spécialisées, il convient de mentionner le principe dont

le FMI a souligné l'importance, à savoir que les pays très développés doivent maintenir le taux d'activité de leur économie en appliquant des politiques saines qui favorisent, au lieu de menacer, les économies des pays qui sont leurs partenaires commerciaux. Par ailleurs, le groupe d'experts de l'OIT, dont le rapport^{1/} est signalé dans le document E/3613/Add.1, a insisté sur l'importance de l'emploi parmi les objectifs du développement; à cette fin, il faut augmenter d'urgence les échanges d'experts et de personnel technique ainsi que les crédits destinés à la formation. Enfin, il faudra toujours assurer la souveraineté permanente des pays sur leurs ressources et leurs richesses naturelles, car tout Etat a le droit inaliénable de disposer librement de ses ressources selon ses propres intérêts imprescriptibles. Les accords d'assistance, de prêt ou d'investissement sont certes indispensables, mais ils ne doivent pas léser les intérêts des pays en voie de développement et doivent respecter les principes de l'égalité des droits entre pays et du droit des nations à l'autodétermination.

5. En terminant, le représentant de la Bolivie rappelle que la Conférence sur les problèmes de développement économique qui s'est tenue au Caire a pris note des inquiétudes des pays sans littoral et a recommandé au paragraphe 25 de sa déclaration (A/5162), qu'on leur donne des "facilités appropriées d'accès à la mer". C'est ce que réclame avec force le peuple bolivien, dont rien ne pourra éteindre les aspirations. En coopération avec les experts de la Division des opérations d'assistance technique du Secrétariat, de la CEPAL et de la FAO, le Gouvernement bolivien a établi un plan décennal de développement économique et social correspondant aux caractéristiques du pays. Mais ces caractéristiques ne sont pas celles d'une nation isolée au milieu des terres, sans voies fluviales pour relier ses agglomérations au reste du monde: en effet, à sa naissance, la Bolivie était pourvue d'un littoral. Nombreuses seront donc ses difficultés si, la situation actuelle se prolongeant, elle se voit obligée de mutiler son économie en dépit de toutes ses aspirations légitimes.

6. M. ALLANA (Pakistan) dit que la situation difficile des pays sous-développés apparaît clairement à la lecture de rapports parfaitement objectifs tels que le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/5201) et le rapport du Conseil économique et social (A/5203). La plupart de ces pays ont acquis récemment leur indépendance politique, mais, si cette dernière ne s'accompagne pas de la liberté économique, les sentiments de désillusion et de frustration de leurs peuples risqueront de devenir un danger pour tous les peuples prospères. C'est pour éviter les conséquences catastrophiques de la division actuelle du monde entre riches et pauvres que l'Assemblée générale a décidé de proclamer la Décennie des Nations Unies pour le développement, noble entreprise que la délégation pakistanaise appuie sans réserve. Mais cette tâche gigantesque ne réussira que si tous les peuples le veulent. Il importera en particulier de suivre les recommandations formulées par le Conseil économique et social dans sa résolution 916 (XXXIV) et notamment d'atteindre promptement l'objectif de 150 millions de dollars pour le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds

^{1/} Bureau international du Travail, Les objectifs d'emploi dans le développement économique, Etudes et documents, nouvelle série, No 62, Genève, 1961.

spécial, ainsi que l'objectif de 100 millions de dollars en produits, en services ou en espèces, pour le Programme alimentaire mondial.

7. Pour accélérer le développement économique des pays sous-développés, l'Assemblée générale avait, par sa résolution 1706 (XVI), prolongé le mandat du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies. Ce dernier a présenté au Conseil économique et social, lors de sa trente-quatrième session, un rapport extrêmement décevant (E/3654). Les représentants des pays exportateurs de capitaux qui s'étaient de tout temps opposés à la création d'un fonds d'équipement ont indiqué que la position de leur gouvernement n'avait pas varié, tandis que les représentants des pays exportateurs de capitaux favorables à la création de ce fonds ont estimé peu réaliste d'insister pour qu'il soit établi notamment eu égard à l'évolution récente de la balance des paiements dans nombre des pays intéressés. Pourtant, les représentants des pays sous-développés continuent à réclamer ce fonds pour que la Décennie contribue efficacement au développement économique et pour que la part des Nations Unies dans l'assistance économique accordée aux pays peu développés dépasse le niveau de 2 p. 100 atteint en 1960. Si l'on considère que, d'après les chiffres figurant dans le rapport du Secrétaire général, il faudrait 2 milliards de dollars au moins de crédits d'équipement, l'avenir paraît bien sombre. Actuellement, le développement ne peut se faire sans assistance étrangère, mais cette assistance est refusée parce que les pays qui la désirent sont encore sous-développés. Il appartient aux pays développés de briser ce cercle vicieux.

8. La Conférence du Caire, à laquelle le Pakistan a participé, a permis aux 36 Etats réunis de faire sincèrement et honnêtement le point de leurs problèmes pour s'efforcer d'en trouver les remèdes. Certes, la Déclaration du Caire des pays en voie de développement ne recueillera peut-être pas l'assentiment total de tous les pays, mais elle mérite d'être examinée avec sérieux et sympathie, car elle a été élaborée avec réalisme et sans aucune prévention d'ordre politique.

9. Le problème des fluctuations à court terme des prix des matières premières retient l'attention de l'Assemblée générale depuis plusieurs années; en effet, si aucun remède n'est trouvé très rapidement, on risque d'assister à l'effondrement économique de nombreux pays en voie de développement. Les mesures prises jusqu'ici par les Nations Unies sont très insuffisantes; c'est pourquoi il est satisfaisant de constater que, par sa résolution 915 (XXXIV), le Conseil économique et social a chargé un groupe technique de travail d'examiner des plans de compensation financière. La délégation pakistanaise espère que le Conseil prendra des mesures efficaces pour appliquer les recommandations de la Commission du commerce international des produits de base en ce qui concerne les mesures financières de compensation. Cette commission vient de constater elle-même que le cours moyen des matières premières sur le plan international n'a cessé de baisser depuis quatre ans, de sorte que les termes de l'échange des pays qui les produisent sont tombés à leur niveau le plus bas depuis 1950. Or, les prix des produits manufacturés ont pratiquement atteint un niveau record en 1961. Ainsi, alors que le coût de la vie dans les pays sous-développés augmente régulièrement, les paysans d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, malgré

leur dur labeur dans des conditions particulièrement pénibles, ont vu leurs longues heures de travail de moins en moins récompensées. Il leur est difficile de comprendre pourquoi la pauvreté, la faim, la malnutrition et la maladie continuent à sévir alors que les Nations Unies se réunissent chaque année pour chercher les solutions de leurs maux. La mise au point, dans le cadre d'une organisation internationale, de mesures financières efficaces pour compenser les fluctuations des cours des produits primaires ne saurait donc plus être retardée; on pourrait à ce propos inviter le FMI à jouer un rôle plus actif en encourageant par exemple ses membres à s'adresser à lui lorsqu'ils désireront une assistance pour résoudre les difficultés provenant des fluctuations à court terme.

10. Comme l'a fait justement observer le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration (795ème séance), il existe maintes entraves à l'expansion des pays sous-développés. Ainsi, le Pakistan a perdu au total, par suite des fluctuations des cours des produits primaires, plus du double de toute l'aide financière qu'il a reçue. Comme parallèlement les prix des articles manufacturés et des biens d'équipement ne cessent de monter, le Pakistan peut, avec les devises provenant de ses exportations, acheter aujourd'hui moins de 50 p. 100 des produits qu'il pouvait se procurer il y a 10 ans. Il en est de même pour tous les pays sous-développés. Or, tout montre que la hausse des prix des articles manufacturés se poursuivra, que les prix des matières premières continueront à baisser et que l'on recherchera encore à se passer des produits traditionnellement exportés par les pays sous-développés en les remplaçant par des produits synthétiques fabriqués par les pays industrialisés, cela au moment même où la demande de biens manufacturés augmentera dans les pays sous-développés. Chaque année qui passe accroît donc l'écart entre les conditions de vie des peuples riches et celles des peuples pauvres. Il serait fatal de croire que les paysans des pays sous-développés ne s'en rendent pas compte; ils savent parfaitement que 1 milliard 362 millions d'habitants, sur un total de 1 milliard 800 millions, ont un revenu moyen de 8 dollars par mois, alors que le revenu moyen des habitants des pays très industrialisés est de 9 dollars par jour.

11. Tous les chiffres publiés récemment justifient le pessimisme. C'est ainsi que le rapport de l'Organisation des Etats américains, préparé en coopération avec la CEPAL, fait état du marasme économique dans les pays d'Amérique latine; alors que le taux moyen d'accroissement démographique est de 3 p. 100 par an, le taux de croissance économique n'a été que d'environ 1 p. 100 en 1961, contre un objectif de 2,5 p. 100 fixé à la Conférence économique inter-américaine de Punta-del-Este; l'agriculture, principale activité de l'Amérique latine, n'a progressé que de 2,5 p. 100 et les exportations internationales ont baissé de 11,5 p. 100 par rapport à 1957; en outre, toute l'économie de la région risque de souffrir de l'élévation des tarifs douaniers de la Communauté économique européenne et de l'augmentation des exportations soviétiques sur les marchés mondiaux^{2/}. En Afrique, les perspectives ne sont pas plus bril-

^{2/} Voir Organisation des Etats américains, *Final Report of the Group of Experts on the Stabilization of Export Receipts and Proposed Articles of Agreement of the International Fund for Stabilization of Export Receipts*, Union panaméricaine, Washington (D. C.), 1962.

lantes, bien qu'après s'être libérés tout récemment du colonialisme les peuples de ce continent soient résolus à améliorer leur sort. Quant à l'Asie, si misérable au cours des deux derniers siècles d'exploitation coloniale, son économie est loin d'être saine. Selon des chiffres récents, les exportations totales du Pakistan sont tombées de 128 200 000 livres en 1954 à 106 200 000 livres en 1958, alors que la population a augmenté pendant ces quatre ans d'environ 12 p. 100. Les exportations totales de l'Inde pendant la même période ont certes légèrement augmenté, mais à un rythme nettement inférieur au taux d'accroissement démographique. Quant à celles de Ceylan, elles ont reculé, tombant de 131 400 000 livres en 1954 à 123 800 000 livres en 1958, alors que là encore la population ne cessait d'augmenter.

12. Peut-on dès lors reprocher aux représentants des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine de préconiser l'adoption immédiate de mesures internationales pour combler l'écart qui sépare le niveau de vie des pays en voie de développement de celui des pays avancés? Et pourtant, un représentant d'un pays industrialisé a pu parler des "slogans" utilisés en faveur de l'intensification des échanges commerciaux. Il ne s'agit pas de slogans, mais de l'appel de millions d'êtres humains qui naissent et meurent dans la misère, et le Pakistan ose espérer que cet appel ira droit au cœur de ceux qui vivent dans les régions plus favorisées du globe.

13. Le monde n'est plus ce qu'il était autrefois. L'époque de la féodalité a cédé la place à l'idéalisme libéral et à la démocratie. Aujourd'hui, c'est une vérité acceptée par tous les pays que chaque citoyen est appelé à jouir pleinement de droits égaux et que la prospérité nationale doit reposer sur une base aussi large que possible. Et non contente de réprouver une société où les richesses seraient l'apanage d'une minorité, l'époque actuelle marche dans le sens d'une coopération internationale accrue qui ouvrira la voie à une ère d'interdépendance. C'est dans cet esprit que les pays en voie de développement demandent que les richesses et la prospérité ne soient plus désormais concentrées dans les mains d'un petit nombre de nations. Le XX^e siècle n'a nul lieu d'être fier que le monde baigne dans un océan de dénuement d'où émergent quelques flots de prospérité, car la misère est d'autant plus insoutenable que le développement économique détient le pouvoir de la bannir à jamais de la terre. Si les pays avancés continuent de se développer en vase clos, les pays sous-développés deviendront de plus en plus pauvres par rapport à eux. Cette pauvreté même constitue en quelque sorte une revendication morale qui pèse sur la conscience des pays avancés.

14. Le Pakistan partage les idées exprimées récemment par le pape Jean XXIII, selon lesquelles l'assistance aux pays en voie de développement devrait être accélérée pour leur permettre d'atteindre le bien-être auquel ils aspirent. Malheureusement, on pense surtout aujourd'hui au bien-être national ou régional, aux dépens d'un développement économique mondial équilibré. Ce n'est pas que les ressources manquent; ce qui manque, c'est la volonté, de la part des pays avancés, de jouer le rôle bienfaisant que le monde attend d'eux, par l'intermédiaire de l'ONU et des institutions spécialisées; certains d'entre eux ont, il est vrai, indiqué à maintes reprises qu'ils étaient disposés à agir dans ce sens, mais ce qu'il faut c'est adopter une charte de l'émancipation écono-

mique des pays sous-développés et en assurer promptement l'application. Certains soutiennent que des problèmes d'une telle ampleur appellent mûre réflexion. Sans être partisan de la hâte, le Pakistan tient à souligner que le temps presse. Les masses des pays en voie de développement sont justement impatientes; pour nombre de dirigeants, une croissance économique accélérée et ordonnée représente la meilleure garantie contre les troubles à l'intérieur et les pressions de l'extérieur. Enfin, si ces pays insistent si vivement pour qu'on adopte sans délai des mesures qui pourront hâter la solution de leurs problèmes, c'est parce qu'ils ont vu de trop près les ravages de la famine et le masque sinistre de la pauvreté, de la misère et de la maladie.

15. Le Pakistan partage les graves préoccupations que suscite parmi les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine le développement de blocs commerciaux qui risquent de compromettre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Comme l'a dit le Président du Pakistan au cours du discours qu'il a prononcé à la tribune de l'Assemblée générale (1133^e séance plénière), la tendance à l'intégration économique régionale est un événement qui peut avoir des conséquences tellement profondes pour l'avenir du monde que les problèmes qui en découlent méritent d'être étudiés dans une perspective mondiale. La délégation pakistanaise appuie donc pleinement la convocation à une date rapprochée d'une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a plaisir à constater que presque toutes les délégations en approuvent le principe. Le Pakistan exposera en temps opportun ses vues sur la tenue d'une telle conférence, mais M. Allana rappelle d'ores et déjà que cette conférence devrait étudier notamment: premièrement, la nécessité d'assurer un marché aux produits primaires et manufacturés exportés par les pays en voie de développement; deuxièmement, le moyen de compenser financièrement l'effet des fluctuations à court terme des recettes d'exportation des pays exportateurs de produits primaires, et les moyens de remédier aux tendances défavorables à long terme et à la détérioration des termes de l'échange; et troisièmement l'élargissement du champ d'action et des fonctions du GATT.

16. La question des groupements économiques régionaux a donné lieu à des réactions contradictoires. A la 1138^e séance plénière, M. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, a répondu aux critiques formulées contre la Communauté économique européenne, mais il n'a pas fait savoir si la profonde transformation des courants commerciaux du monde sera le fait des initiatives de la Communauté ou si ce processus n'appelle pas plutôt l'intervention de toute la collectivité mondiale agissant sous les auspices des Nations Unies. Il n'a pas dit non plus pourquoi la concurrence entre pays avancés stimule la croissance économique, alors qu'on considère que, venant d'un pays sous-développé, cette concurrence compromet la stabilité du marché. Faute de résoudre ces attitudes contradictoires, le monde risque d'être divisé non plus seulement en idéologies adverses, mais en groupes de pays opposés, les possédants et les autres. M. Spaak a néanmoins affirmé que la nouvelle Europe ne se constituera pas en association de pays riches et égoïstes, ce qui la vouerait à la détestation générale, et qu'elle n'est plus l'Europe du siècle précédent, ce siècle qu'un écrivain français appelait "le stupide

XIXème siècle". Il importe de même que les générations futures ne parlent pas un jour du stupide XXème siècle, stupide parce que notre époque aurait été impuissante à résoudre le problème du monde sur une base juste et équitable, sans distinction de race, de couleur, de croyance, de pays, de région ou de religion. Les frontières de tout groupement économique régional sont trop étroites pour le monde d'aujourd'hui. La prospérité et les niveaux de vie élevés ne peuvent y être enfermés; ils doivent au contraire répandre dans le monde entier les bienfaits de la vie, de l'espoir et de la lumière.

17. M. SEYDOUX (France) constate que depuis la fin de la seconde guerre mondiale des changements profonds ont transformé la situation économique des principales régions du monde. On a assisté, d'une part, à l'expansion continue des pays de l'Est européen et, plus encore, à la renaissance de l'Europe occidentale et, d'autre part, aux efforts des pays sous-développés pour mettre en valeur leurs propres ressources, efforts qui n'ont malheureusement pas permis de réduire l'écart entre les conditions de vie des peuples défavorisés et celles des peuples économiquement plus développés. Cet état de choses est une source de préoccupations à la fois pour les pays industrialisés et pour les pays en voie de développement, préoccupations de nature différente, mais dont la commune origine devrait rapprocher les uns et les autres au lieu de les opposer.

18. Sans doute, le souci d'encourager le progrès économique et social des régions sous-développées s'est-il manifesté depuis plusieurs années dans les pays industrialisés, et l'aide économique et technique qu'ils leur apportent représente une fraction parfois substantielle de leur revenu national. Mais ce n'est pas là leur préoccupation majeure; l'objectif essentiel de leur politique économique est d'atteindre et de maintenir un rythme d'expansion satisfaisant de la production et des échanges. En 1961, par exemple, la France a consacré près de 19 p. 100 du produit national brut à la formation de capital et plus de 2 p. 100 à l'assistance aux pays sous-développés. En agissant ainsi, les peuples industrialisés contribuent de manière indirecte à améliorer le sort des peuples privés des biens les plus élémentaires, comme l'a souligné le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. Ainsi, de 1958 à 1961, les membres de la Communauté économique européenne ont sans doute vu leur produit national net augmenter en moyenne de 29 p. 100 environ, mais le volume de leurs importations en provenance des pays tiers s'accroissait de 34 p. 100 pendant la même période.

19. La stabilité monétaire constitue aussi une préoccupation majeure des pays industrialisés, dont les échanges représentent 80 p. 100 du commerce mondial. Les problèmes qui se posent dans ce domaine exigent une coopération étroite entre les grands pays et des efforts qui soient à la mesure de leurs responsabilités. A cet égard, la France s'efforcera de coopérer au maintien de la stabilité des principales monnaies tout en poursuivant l'effort déjà grand qu'elle accomplit en faveur des pays insuffisamment développés, mais il est normal qu'elle fasse preuve d'une certaine prudence en face des tâches également urgentes qui la pressent de toutes parts.

20. Une autre préoccupation est de trouver un débouché à des produits agricoles excédentaires, situation paradoxale dans un monde où tant de personnes souffrent encore de la faim. A cet égard, la

politique agricole de la Communauté économique européenne a fait l'objet de nombreuses critiques, critiques qui méconnaissent souvent les buts et les modalités de cette politique. Fallait-il qu'au nom d'un libéralisme impuissant à résoudre les problèmes de l'agriculture les membres de la Communauté s'abstiennent d'organiser et de renforcer leurs productions agricoles, alors que l'Amérique du Nord pratiquait une politique de prix élevés à l'intérieur et de prix bas au dehors, que les pays de l'Est européen s'abritaient derrière la barrière du commerce d'Etat et que d'autres s'isolaient dans un système préférentiel? Il est curieux que les critiques viennent parfois de pays qui n'observent pas eux-mêmes les principes de l'économie libérale et s'adressent à des pays qui ont réussi à créer dans ce domaine des conditions de stabilité qui sont non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi à l'avantage de tous les autres producteurs.

21. Les préoccupations majeures des pays insuffisamment développés tiennent à l'expansion économique en face de la poussée démographique, à la dégradation des cours des produits de base et aux nécessités de l'industrialisation. Dans ces pays, la formation de capital demeure trop lente, comparée à l'accroissement de la population, et le problème essentiel est de parvenir à un rythme de croissance qui permette de compenser les effets de la poussée démographique et d'augmenter le revenu national par habitant, dégageant ainsi les ressources internes qui leur permettront de prendre une part de plus en plus grande à leur propre développement. Or, cet effort est souvent compromis par l'instabilité des revenus d'exportation, du fait de la baisse continue des cours des produits de base sur les marchés mondiaux. C'est ainsi que, si l'on prend pour base le chiffre 100 en 1953, les prix des produits primaires ont été ramenés à 90 au cours du dernier trimestre de 1961, alors que ceux des produits manufacturés atteignaient 110, faisant ainsi passer les termes de l'échange entre les pays industrialisés et les pays sous-développés de 100 en 1953 à 82 en 1961.

22. Le problème des produits de base est complexe et se pose en termes différents selon qu'il s'agit de matières premières pour l'industrie, qui constituent l'apanage de quelques pays producteurs et représentent l'activité d'un petit nombre de sociétés, ou de produits agricoles, qui intéressent au contraire un grand nombre de producteurs, moyens ou petits. Il n'y a donc pas de solution unique à la baisse continue des cours, mais les formules qui consistent à donner aux pays exportateurs une aide supplémentaire déguisée en compensant à court terme les pertes qu'ils subissent paraissent inopérantes du fait même qu'elles ne s'attaquent pas aux causes profondes des variations de prix.

23. L'écart qui ne cesse de croître entre les prix des produits de base et ceux des produits manufacturés est apparu au moment même où les pays en voie de développement s'efforçaient de s'industrialiser. Malgré ce qui a été dit à ce sujet dans les pays de l'Est, la France ne considère pas avec méfiance la création d'industries dans les régions qui en sont dépourvues; elle y participe au contraire dans une large mesure. L'industrialisation conduit à résoudre simultanément le problème de la formation des cadres et de la main-d'œuvre, celui de l'utilisation de techniques modernes et celui des débouchés des produits manufacturés. En raison de l'abondance des

moyens humains, les pays sous-développés bénéficient en général de taux de salaires moins élevés que ceux des pays industrialisés, ce qui leur confère naturellement un avantage pour la création d'industries transformatrices. D'ores et déjà, une spécialisation semble s'amorcer, réservant aux pays en voie de développement le soin de transformer les matières premières dont ils disposent et permettant aux pays industrialisés de se consacrer à des degrés plus avancés d'élaboration, évolution qui correspond du reste au vœu exprimé par le représentant de la République arabe unie (799^{ème} séance).

24. A ces préoccupations des pays industriels et des pays en voie de développement vient s'ajouter une préoccupation d'un genre nouveau, qui a trait aux incidences possibles du Marché commun européen sur l'économie des pays tiers. Le succès même de l'intégration européenne oblige à prendre parti sur les problèmes du développement économique et les solutions qu'elle propose. On ne peut en parler sans aborder aussi le domaine de l'action à entreprendre pour restaurer l'équilibre des relations économiques internationales. La question essentielle est de savoir comment la communauté internationale saura adapter les moyens dont elle dispose aux conditions changeantes d'un monde en pleine évolution et en combiner l'usage selon le degré de développement des pays à encourager. Ce besoin d'adaptation s'impose aussi bien dans le domaine des échanges commerciaux que dans celui de l'assistance internationale.

25. Le volume de l'assistance économique et technique étant limité, il faut surtout s'efforcer de faire le meilleur usage des ressources disponibles. Dans la plupart des cas, le recours à l'aide extérieure ne peut plus être laissé aux initiatives individuelles. Certes, les investissements privés ont un rôle à jouer, mais la nécessité où se trouvent les pays sous-développés de soustraire leur économie au libre jeu des forces naturelles fait que les capitaux d'origine publique constituent la source quasi unique de financement des travaux d'infrastructure et de soutien d'une industrie naissante. C'est ce qui s'est passé en France, puisque les concours donnés par ce pays en 1961 provenaient de l'Etat dans la proportion de 65 p. 100.

26. L'aide extérieure, pour être efficace, doit savoir s'adapter au degré d'avancement des pays à industrialiser. Pour ceux où le processus d'industrialisation commence, l'accent doit être mis sur les travaux d'infrastructure; pour ceux qui disposent d'industries de transformation, la tâche essentielle est de les doter d'industries lourdes et de techniques nouvelles; dans les deux cas, un plan de développement est une nécessité. Les programmes bilatéraux français font une large place à la formation des cadres et mettent peu à peu l'accent sur les prêts plutôt que sur les dons. De même, la Communauté économique européenne fait une place de plus en plus large aux projets servant à la création d'industries nouvelles. De son côté, l'AID est appelé à disposer de ressources nouvelles.

27. L'aide alimentaire, qui prend une place grandissante dans les programmes bilatéraux et multilatéraux, peut contribuer indirectement au financement des plans de développement des pays bénéficiaires et devenir un élément essentiel d'une politique de stabilisation des cours des grands produits agricoles. La position de la France sur le problème des produits de base n'est pas toujours bien comprise. Les principes de libération des échanges et de non-

discrimination entraînent la sujétion aux lois d'une concurrence faussée par la surproduction et les contrôles. La France préfère des méthodes concrètes visant à l'organisation des marchés, produit par produit, et combinant une limitation raisonnable de la production avec l'assurance de débouchés stables et rémunérateurs. L'Accord international sur le café représente un pas dans la bonne direction. La France, signataire de tous les accords internationaux de produits, est prête à participer à ceux qui pourraient se révéler nécessaires et à remédier aux imperfections de ceux qui existent déjà.

28. Quant aux problèmes du commerce international, la question qui se pose aux pays en voie de développement est celle de la protection de leurs nouvelles industries: protection temporaire du marché intérieur et assurance de débouchés extérieurs. A cet égard, les parties contractantes au GATT ont estimé que le principe de l'égalité des concessions tarifaires devrait peu à peu faire place à des formules plus souples permettant aux pays sous-développés de profiter davantage des possibilités de vente sur les marchés en expansion. De leur côté, les membres de la Communauté économique européenne ont admis que les pays associés pourraient établir ou maintenir des restrictions sur les produits qu'ils importent, même en provenance de la Communauté, sans perdre le bénéfice de la libre entrée de leurs marchandises dans le Marché commun européen. Pour ce qui est du régime du commerce d'Etat pratiqué dans les pays communistes, il pose aux pays qui ont un régime différent des problèmes sérieux dont la solution ne saurait provenir d'un simple recours aux principes de libération et de non-discrimination. Pour accroître sérieusement les échanges entre l'Est et l'Ouest, c'est un véritable code de pratiques commerciales qu'il faudra établir.

29. Enfin, l'apparition des groupements économiques régionaux conduit à des remaniements du régime traditionnel des échanges commerciaux. Ce que les critiques de la Communauté économique européenne appellent "discrimination" n'est autre que l'application du tarif extérieur commun aux importations de produits originaires d'autres pays. Mais ce que l'on oublie de dire, c'est que le tarif extérieur commun a été réduit plusieurs fois depuis sa création, soit unilatéralement, soit à la suite de négociations avec plusieurs pays. Ces réductions ont ramené le tarif, dans certains cas, bien en dessous de son niveau initial. Il n'est donc pas exact d'affirmer, comme le font les représentants des pays de l'Est, que le Marché commun européen constitue un système autarcique préjudiciable aux intérêts des pays tiers. Il ne se refuse pas à la négociation, mais, dès l'instant qu'il s'agit de questions tarifaires, c'est avec la Communauté tout entière qu'il faut négocier et non avec les membres pris isolément. Il n'est pas non plus exact de prétendre que l'intégration économique européenne n'offre aux pays tiers que trois solutions: l'entrée, l'association ou la discrimination. Là encore, les ressources de la négociation permettent toujours de régler les situations délicates. En ce qui concerne les produits agricoles de la zone tempérée, la Communauté devra tenir compte de la situation des pays qui ont vécu jusqu'à présent en union douanière avec la France et, pour ce qui est des produits tropicaux, des réductions substantielles de droits sont venues apporter un soulagement aux exportations des pays non associés. D'une façon générale, pour tous les produits agricoles, il convient

de soustraire les producteurs aux incertitudes de la loi du marché et de conclure des accords visant à stabiliser les produits de base et même à en relever les prix quand cela est possible.

30. A la trente-quatrième session du Conseil économique et social, la délégation française s'est ralliée à l'idée de tenir prochainement une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En votant pour la résolution 917 (XXXIV) du Conseil, la délégation française a clairement manifesté sa détermination de participer aux travaux du Comité préparatoire et d'y apporter la contribution la plus entière. Certains représentants semblent croire que les membres de la Communauté économique européenne sont hostiles au principe de la Conférence par crainte d'attaques éventuelles contre l'entreprise d'intégration économique européenne. Pour sa part, la France n'a aucunement l'intention d'esquiver le débat sur les effets du Marché commun européen, à condition que la Conférence se saisisse du problème des groupements économiques régionaux dans son ensemble. En étudiant le phénomène de l'intégration régionale, la Conférence doit également prendre en considération les effets produits par l'existence du Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON) ou du Traité de Montevideo portant création de l'Association latino-américaine de libre-échange.

31. Parmi les problèmes importants qui se posent aujourd'hui dans le domaine du commerce et que la Conférence devra étudier, la délégation française porte un intérêt particulier aux suivants: stabilisation des cours des produits de base, commerce des pays sous-développés avec le monde communiste et avec les pays de l'Ouest, enfin structure du GATT et son adaptation éventuelle aux conditions nouvelles des échanges dans le monde. En ce qui concerne la date de la Conférence, la délégation française estime que le mieux serait de la tenir en 1964. Nombreux sont les représentants qui souhaitent une date plus rapprochée, mais il ne faut pas oublier qu'une conférence internationale sur le commerce et le développement requiert un délai de réflexion suffisant si l'on veut que les problèmes à examiner fassent l'objet d'une préparation soignée et donnent lieu à des recommandations. En mettant l'Assemblée générale en garde contre le choix de 1963, la délégation française se laisse guider par l'unique souci d'assurer le succès d'une conférence dont l'occasion demeure exceptionnelle.

32. Comme l'a dit le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, le monde est aujourd'hui animé d'une volonté spectaculaire de changement. Il est essentiel cependant que l'évolution qui se manifeste dans le domaine de l'aide extérieure comme dans celui des échanges commerciaux ne se produise pas en ordre dispersé. "Savoir se comprendre, savoir s'adapter", tel semble devoir être le mot d'ordre de l'action internationale. La Communauté économique européenne représente précisément un effort exceptionnel d'adaptation aux nécessités de l'économie moderne.

33. M. CHAKRAVARTY (Inde) dit que personne ne conteste plus aujourd'hui la nécessité d'une action internationale pour assurer le progrès économique des pays en voie de développement. Il s'agit maintenant de décider quelles sont les méthodes à employer pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible. Malheureusement, plus on étudie ce problème et plus on se rend compte de son ampleur et de sa complexité.

34. L'idée d'une Décennie des Nations Unies pour le développement a été accueillie avec enthousiasme dans le monde entier. Cette question a déjà fait, et fera sans aucun doute encore, l'objet d'importantes études. Il est cependant regrettable que jusqu'ici l'on n'ait pas pris de mesures pratiques pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale et pour donner une suite concrète à l'idée lancée par le président Kennedy. Dans son rapport sur les mesures proposées (E/3613), le Secrétaire général a indiqué dans leurs grandes lignes les tâches à accomplir. On voudrait que le revenu national des pays en voie de développement s'accroisse d'environ 5 p. 100 par an en 1970. Or, pour atteindre cet objectif modeste, il faudrait doubler le volume des sommes investies dans ces régions du monde. Le plus difficile est évidemment de trouver les ressources nécessaires. Les pays en voie de développement doivent naturellement supporter la plus grande partie de cette charge. Mais ils sont si pauvres que leurs développement exigera bien des privations et des misères. C'est aux pays les mieux pourvus de la communauté internationale qu'il appartient de réduire cette charge en apportant leur appui financier au stade initial du développement. La tâche de l'ONU consiste à aider chaque Etat Membre de la façon qui lui sera le plus profitable.

35. L'ONU possède déjà plusieurs institutions spécialisées chargées d'étudier les problèmes du développement sous leurs différents aspects. La question s'est posée de savoir s'il fallait créer une organisation s'occupant exclusivement du développement industriel, domaine très important pour assurer le développement économique. Dans sa résolution 873 (XXXIII), le Conseil économique et social prie le Secrétaire général d'examiner la possibilité de renforcer le personnel du Secrétariat affecté aux tâches de développement industriel et de désigner un comité composé de 10 experts chargé d'étudier de façon plus approfondie s'il serait opportun de créer une institution spécialisée pour le développement industriel. La délégation indienne espère que ce comité sera créé prochainement et que le Secrétaire général poursuivra ses efforts pour engager le personnel qualifié qui sera indispensable.

36. Dans sa résolution 1522 (XV), l'Assemblée générale a recommandé aux pays développés d'augmenter le courant des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement de façon qu'il atteigne 1 p. 100 du revenu national des pays économiquement avancés. Les statistiques à cet égard ne sont pas suffisamment précises. Ce qu'il faudrait, c'est connaître le montant net de l'aide économique. Pour cela, il convient de déduire du montant brut les sommes remboursées ou versées à titre d'intérêt, ainsi que l'assistance non économique telle que l'aide militaire, les dépenses administratives et les dépenses de sécurité. Si l'on calcule ainsi, il semble que, bien souvent, le chiffre de 1 p. 100 ne soit pas atteint. Il ne faut pas oublier que toute insuffisance enregistrée au début de la Décennie rendra la tâche terriblement difficile à un stade ultérieur.

37. Le rapport du Secrétaire général sur les mesures proposées envisage une augmentation annuelle de 4 à 5 p. 100 du revenu national des pays en voie de développement. Sans doute est-il nécessaire que la production mondiale de biens et de services augmente si l'on veut satisfaire les besoins d'une population mondiale qui ne cesse de s'accroître. Il semble cependant que le

taux de croissance à atteindre dans les pays sous-développés devrait être plus élevé que celui des pays économiquement avancés et que le revenu par habitant devrait dans ces pays augmenter à un rythme plus rapide de façon à réduire l'écart existant entre les deux groupes de pays. Or, d'après les études qui ont été faites, il ne semble pas que les pays sous-développés aient la moindre chance de rattraper leur retard. Il ne faut pas oublier que les pays pauvres souhaitent vivre dans la dignité, résultat qui ne peut être atteint que s'ils réussissent à échapper à toute crainte de misère. Compte tenu des objectifs envisagés et en supposant que l'on dispose des fonds nécessaires, tout ce que l'on peut espérer, c'est que la disparité qui existe entre les deux groupes de pays ne s'aggravera pas. Il s'ensuit que les objectifs envisagés pour la Décennie représentent le strict minimum et que la communauté internationale doit mettre tout en œuvre pour assurer la réalisation de ces objectifs.

38. Au cours de la Décennie, les pays qui, comme l'Inde, ont déjà réalisé un certain degré de développement industriel devront progresser et atteindre le stade de la croissance auto-entretenu. D'autres devront mettre en place leur infrastructure et leurs institutions économiques et sociales. De toute façon, le besoin d'assistance extérieure de tous ces pays augmentera progressivement au cours des années à venir. Il faudrait donc envisager l'avenir non seulement pour la période de la Décennie, mais aussi pour toute une génération. L'objectif de 1 p. 100 du total des revenus nationaux, en ce qui concerne la contribution des pays développés au développement des pays sous-développés, se révélera bientôt insuffisant. Cet objectif pourrait être plus élevé pour les pays dont le revenu par habitant est par exemple de 1 000 dollars par an. Il ne faudra pas perdre de vue le problème qui consiste à assurer un courant suffisant de capitaux vers les pays qui en ont besoin et qui sont capables de les utiliser.

39. Aujourd'hui, la plus grande partie de l'aide est accordée sur une base bilatérale et les critères adoptés sont très variables. Beaucoup d'Etats Membres estiment, avec juste raison, que l'assistance devrait prendre un caractère plus nettement multilatéral. A cet effet, l'augmentation des souscriptions à l'AID constituerait une mesure concrète. Il faut se féliciter que le Président de la Banque mondiale ait pris une initiative en ce sens à la réunion annuelle des Gouverneurs de la Banque et de l'AID.

40. Il est certain que le désarmement permettrait aux pays avancés d'apporter une contribution plus importante au développement. Il convient, à cet égard, de féliciter les experts qui ont réussi à adopter leur rapport (E/3593/Rev.1) à l'unanimité. Il faut espérer qu'on arrivera à un accord sur le désarmement de façon à libérer des ressources, matérielles et intellectuelles, qui permettront de résoudre les problèmes des deux tiers de la race humaine qui vivent encore dans la misère. En ce qui concerne la forme que prend l'assistance, le représentant de l'Inde fait observer que l'aide reçue par certains pays a été une assistance à court terme, ce qui a rendu leur tâche plus difficile. Cette aide a été en outre fournie pour la réalisation de certains projets déterminés faisant partie du plan de développement du pays bénéficiaire. Pour réaliser leurs programmes de développement, les pays ont besoin de devises étrangères pour acheter les matières premières et le matériel qui ne peuvent être produits sur place. Les changements structurels

nécessaires pour équilibrer les besoins en devises avec les exigences d'une économie en expansion ne peuvent être réalisés rapidement. La communauté internationale doit donc reconnaître la nécessité de fournir une assistance qui permettra aux pays en voie de développement de financer tout au moins une partie des importations nécessaires à leur développement d'ensemble.

41. Ce dont les pays ont besoin, c'est d'une assistance et non de prêts consentis à des conditions commerciales normales. Ils ont besoin de prêts à long terme et à faible intérêt, afin que le service de la dette ne constitue pas une charge écrasante à un moment où leur économie commence à se développer. Le rôle de l'ONU dans le financement du développement a été jusqu'ici assez limité. Cette question a été examinée tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil économique et social. C'est pourquoi il est regrettable de constater que la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies n'ait pas encore été approuvée par ceux dont l'appui est indispensable. Le représentant des Etats-Unis a souligné, à juste titre, qu'il était impossible que certains pays dépendent en permanence d'autres pays. Le représentant de l'Inde est persuadé que tous les pays en voie de développement seraient heureux de ne plus avoir à faire appel à l'aide étrangère. En Inde, un grand effort a été fait à ce sujet dans le cadre du troisième plan quinquennal. Mais, au moment où les pays en voie de développement doivent faire un grand effort pour mobiliser les ressources nationales, il importe que l'assistance extérieure soit suffisante pour satisfaire les besoins.

42. Les changements survenus au cours des dernières années ont mis en évidence les problèmes du commerce international, à savoir le problème des fluctuations des prix des produits de base et celui de la stabilisation de ces prix. Le représentant de l'Inde constate avec satisfaction que certaines institutions internationales telles que la FAO, le FMI et l'Organisation des Etats américains étudient la possibilité de mesures de compensation financière. Deux questions se posent actuellement, celle du commerce et celle de l'aide. Le commerce est certainement la question la plus importante, car les pays en voie de développement doivent dans l'avenir être en mesure de se suffire à eux-mêmes. Pendant quelque temps cependant, ces pays auront besoin de l'assistance des nations mieux pourvues. La délégation indienne appuiera donc toute mesure concrète et constructive qui pourrait être prise en vue de lier ces deux aspects des relations économiques internationales. Il y a lieu de féliciter le FMI, qui s'est efforcé de prendre des mesures adaptées aux nouvelles situations aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés.

43. Le problème du commerce entre les pays développés et les pays peu développés a pris une importance nouvelle avec la création de la Communauté économique européenne. On peut se demander quelles sont les répercussions de ces groupements régionaux sur l'ensemble du commerce mondial. La question est assez importante pour être discutée devant un forum international sous les auspices de l'ONU.

44. Une autre question importante est celle du remboursement des dettes encourues par les pays en voie de développement pour financer leurs programmes de développement. Le service de la dette absorbe actuellement une proportion croissante et le plus souvent

excessive de leurs recettes. Il est évident que ces pays doivent accroître leurs exportations pour pouvoir effectuer ces paiements. Malheureusement, les pays développés ne semblent pas tous disposés à accroître leurs importations en provenance des pays peu développés. Il s'agit d'un problème difficile et il serait intéressant d'analyser quels sont les facteurs qui ont jusqu'ici entravé l'augmentation des recettes d'exportation des pays peu développés et pourquoi ces pays n'ont pas été en mesure de bénéficier de l'expansion du commerce des pays industrialisés.

45. La Conférence sur les problèmes de développement économique et la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) adoptée par les pays participants représentent une importante contribution à la solution du problème, et il est intéressant de connaître maintenant la réaction de la communauté mondiale. La Conférence du Caire, à laquelle assistaient 36 pays peu développés, n'est pas une tentative pour constituer un groupe ou un bloc. Les pays industrialisés doivent libéraliser leur commerce avec les pays en voie de développement; il est en effet paradoxal que les pays avancés, qui fournissent une certaine assistance, refusent de donner aux pays sous-développés le seul moyen de rembourser leurs dettes. Ce n'est qu'en exportant leurs produits primaires et leurs produits manufacturés et semi-manufacturés que les pays en voie de développement peuvent avoir une économie viable. Les pays industrialisés doivent faire le nécessaire pour éliminer les restrictions frappant les importations des pays en voie de développement. On peut se féliciter à cet égard de l'adoption par les Etats-Unis du Trade Expansion Act of 1962. Il convient de trouver des débouchés aux articles manufacturés produits par les pays en voie de développement. Le commerce international doit être réorienté dans cette direction. Il faut espérer que la Communauté économique européenne sera disposée à faire des concessions aux pays tiers.

46. Les politiques des pays développés et des pays en voie de développement devront être harmonisées.

Il faudra également étudier les méthodes propres à accroître le volume du commerce des pays peu développés entre eux. A sa trente-quatrième session, le Conseil économique et social a adopté la résolution 917 (XXXIV) prévoyant la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. De l'avis de la délégation indienne, cette conférence devrait se tenir le plus tôt possible et l'ONU devrait examiner le problème sous tous ses aspects en vue de mettre au point une politique répondant aux exigences de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette conférence aura une tâche difficile et doit être soigneusement préparée sur le plan national comme sur le plan international. Mais ces préparatifs ne doivent pas en retarder la convocation.

47. La Décennie des Nations Unies pour le développement donne à l'humanité l'occasion de promouvoir la coopération économique dans le monde. Il faut espérer que la Commission pourra avancer dans la voie des réalisations. Le moment est venu de passer de la théorie à la pratique, des généralités aux mesures concrètes.

48. M. FRANZI (Italie) croit devoir répéter, à la suite des remarques du représentant du Pakistan, la partie de la déclaration concernant le slogan "commerce et non assistance" qu'il a faite à la 801ème séance.

49. A ce sujet, le représentant de l'Italie avait évoqué l'"appel" venant des pays en voie de développement et auquel l'Italie, qui, au lendemain de son relèvement économique demandait aux Etats-Unis de faciliter l'importation de produits italiens, ne pouvait rester insensible.

50. M. Franzi peut donner au représentant du Pakistan l'assurance que l'appel lancé par les pays en voie de développement éveille la plus grande sympathie parmi la population italienne.

La séance est levée à 13 h 25.